



PRIX DE PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

QUATORZIEME RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 3^e Session 2013-2013

Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014

Parc du Grand Pré, ville de Langueux, France

Représentante du Ministère : Mme Karine MANGIN, Chargée de mission paysages, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Bonjour,

Je suis Karine Mangin, chargée de mission paysage au sein du bureau des paysages et de la publicité du Ministère français de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

En France, c'est l'équipe lauréate du Grand Prix National du Paysage qui concourt pour le prix du paysage du Conseil de l'Europe.

L'histoire du Prix du Paysage du Conseil de l'Europe est donc très liée en France à celle des grands prix du paysage nationaux, et je me propose de faire un bref historique, avant de passer la parole à Mme Laure Planchais, qui décrira le projet pour lequel elle a oeuvré, et qui a été présenté par la France lors de la dernière session.

Dans les années 90, deux types de prix étaient décernés par le ministère en charge de la politique du paysage en France.

- D'une part, il y avait le Grand Prix du paysage, qui récompensait l'oeuvre de paysagistes confirmés et reconnus sur le plan national et international, tels que Michel Corajoud, Bernard Lassus ou Gilles Clément.

- D'autre part, en alternance avec le Grand Prix, il y avait le Trophée du Paysage, qui récompensait des aménagements paysagers réalisés par de jeunes paysagistes.

Dans les années 2000, dans le sillage de la signature de la Convention Européenne du Paysage, la France, pour se conformer aux orientations de la Convention, s'est résolument tournée vers la mise en avant de démarches de projets de paysage, mettant en jeu des échelles plus larges et capables d'engendrer de nouvelles dynamiques territoriales.

Le Ministère a alors lancé en 2005 le Prix du Paysage, devenu depuis le Grand Prix National du Paysage.

Je tiens d'ailleurs à signaler le rôle important joué par Jean-François Seguin, qui était alors chef du Bureau des paysages au ministère, pour veiller à la cohérence et à la convergence entre les critères retenus pour ce nouveau prix national, et les critères exigés par le règlement du prix du Conseil de l'Europe.

A travers ce Grand Prix, le Ministère souhaite récompenser non plus un parcours professionnel mais plutôt, et c'est là la nouveauté, récompenser une réalisation, une opération, issue d'une collaboration entre

- une équipe d'élus d'une part (des élus d'une commune ou d'une communauté de communes)

- et des professionnels du paysage d'autre part.

L'opération récompensée doit illustrer l'excellence paysagère et défendre l'ambition d'un cadre de vie de qualité pour tous. Le Grand Prix National du Paysage s'attache en effet à valoriser une action conjuguée :

- l'action d'une maîtrise d'ouvrage éclairée, attachée à la qualité du cadre de vie de ses concitoyens et capable de formuler des objectifs de qualité paysagère pour son territoire,

- et l'action d'une maîtrise d'oeuvre qualifiée, capable de comprendre le territoire dans sa complexité et d'apporter des solutions pertinentes et originales au regard du contexte local.

La politique des paysages, qui s'inscrit plus globalement dans une politique d'aménagement du territoire, est particulièrement tournée en France aujourd'hui vers les zones urbaines et périurbaines : nous connaissons en effet dans ces parties de territoire des phénomènes d'étalement urbain ou de délaissement auxquels il est urgent d'apporter des solutions.

Le Grand Prix National du Paysage est donc un moyen de récompenser des démarches responsables et innovantes et de diffuser des bonnes pratiques parmi les acteurs de l'aménagement.

Tous les projets présentés par la France au prix du Conseil de l'Europe ces dernières années se situent d'ailleurs tous en zone périurbaine.

Le premier projet, celui du Parc de la Deûle, situé près de Lille, dans le nord de la France, a d'ailleurs remporté la première session du Prix du Conseil de l'Europe en 2009.

Le Grand prix National du Paysage est également un outil pour promouvoir la profession des paysagistes. Le Ministère considère en effet que ces spécialistes du paysage doivent être au cœur du dispositif d'aménagement du territoire.

Leur formation transversale leur permet d'appréhender la complexité des territoires et des problématiques actuelles, et d'y apporter une réponse globale. Parfois même de relever certains défis environnementaux.

Je tiens à vous indiquer au passage que les services régionaux du ministère pour lequel je travaille font appel aux compétences de paysagistes pour des missions de conseil et d'expertise : nous les appelons des paysagistes-conseils de l'État.

Le dernier Grand Prix National a été attribué en 2012 au Parc du Grand Pré à Langueux, en Bretagne, dans le département des Côtes d'Armor.

Je laisse donc maintenant la parole à Mme Laure Planchais, paysagiste de talent qui a conduit ce projet urbain exemplaire.

Elle l'a fait en collaboration avec les élus et l'équipe technique de la ville de Langueux, qui n'ont malheureusement pas pu se déplacer jusqu'ici.

Le Ministère est très heureux de la présence de Mme Planchais à ces ateliers du Conseil de l'Europe. Elle a contribué, par son action, à la mise en œuvre de la politique des paysages qui vise à promouvoir un cadre de vie de qualité pour tous, et ce, sur tout le territoire.

Merci